

Effets de la réforme de la PAC et des incitations à l'extensification sur le fonctionnement des exploitations allaitantes charolaises

Gilbert Liénard*, Michel Lherm, Didier Bébin

Laboratoire d'économie de l'élevage, Inra, Theix, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

(Reçu le 24 avril 1998 ; accepté le 19 juin 1998)

Abstract — Effects of CAP reform and encouragement for extensification on suckler farming in Charolais area. Following the CAP reform of 1993, the European Union (EU) took steps to limit the intensification of the beef meat production; notably an additional subsidy was given for the extensive farms that are under a threshold of subsidy per forage hectares. France has established a support system for grassland and extensive farms to compensate for some of the advantages enjoyed by the intensive and cropping systems. This study analyzes the impact of these agricultural policy measures through the evolution of Charolais farms in the center of France, between 1991–1996. The farms that receive this French (and/or the EU) subsidy always have a low intensification level, but some had to adapt their farm system (with the production of younger animals). The other farms that are not in this situation continue with their intensification or cropping system. © Elsevier/Inra

CAP / suckling cattle / extensive farms / Charolais / farm's economy

Résumé — Lors de la réforme de la PAC en 1993, l'Union européenne a pris certaines mesures pour limiter l'intensification de la production de viande bovine, notamment un complément extensification accordé en dessous d'un seuil de 1,4 UGB primées par hectare fourrager. La France a mis en place une aide au maintien des systèmes d'élevage herbagers et extensifs pour compenser certains avantages donnés aux systèmes d'élevage intensifs et aux cultures. L'étude analyse l'impact de ces mesures de politique agricole à travers l'évolution d'exploitations charolaises du Centre France entre 1991 et 1996. Les bénéficiaires de la prime à l'herbe ont maintenu leur faible intensification, certains au prix d'une adaptation du système d'élevage avec raccourcissement du cycle de production. On retrouve le même effet avec le complément extensif. En revanche, les exploitations n'ayant pas eu la prime à l'herbe ont maintenu leurs orientations d'intensification ou de développement des cultures. © Elsevier/Inra

PAC / bovins allaitants / systèmes extensifs / charolais / économie d'exploitation

* Correspondance et tirés à part
Tél. : (33) 04 73 62 41 35 ; fax : (33) 04 73 62 44 50.

1. INTRODUCTION

La réforme de la PAC de 1993 favorisait plutôt les cultures et l'élevage bovin intensif (laitier et à viande), avec des primes par hectares de céréales et oléoprotéagineux (SCOP) étendues au maïs fourrage (MF), et par le fait que les primes compensatoires accordées aux bovins mâles, laitiers et viande (PSBM) et aux vaches allaitantes (PMTVA) étaient proportionnelles au chargement. Néanmoins, l'instauration de références individuelles en PMTVA en limitait l'effet, alors que le plafond de PSBM à 90 têtes par exploitation (avec une référence nationale globale) n'était pas un frein dans les conditions françaises.

Pour en atténuer les effets, l'Union européenne (UE) a pris deux mesures :

- 1) le plafonnement des primes à deux UGB primées par hectare de surface fourragère (SF) ;
- 2) l'instauration d'un complément extensification (CE) de 237 F/tête pour les mâles et les vaches allaitantes primées, lorsque le nombre d'UGB primées est inférieur à $1,4 \text{ ha}^{-1}$ de SF déclarée (le terme de densité PAC est aussi employé).

Cela n'était pas suffisant pour rééquilibrer économiquement les exploitations herbagères extensives, dont la fonction d'entretien de l'espace était reconnue par ailleurs. En accord avec l'UE, la France a mis en place une prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs, sous la forme d'une prime par hectare d'herbe (PH), sous condition d'avoir plus de 75 % d'herbe dans la SAU et un chargement technique inférieur à $1,4 \text{ UGB} \cdot \text{ha}^{-1}$ SFP (toutes les UGB étant comptées). Plafonnée à 100 ha, elle s'adresse à tous les types d'élevage (bovins et ovins, lait et viande). Le montant est modeste, 200 F en 1993, 300 F à partir de 1995 – comparé à celui des SCOP (de l'ordre de $2\,000 \text{ F ha}^{-1}$). Elle est inscrite au titre des mesures agri-environnementales, avec des obligations d'entretien des surfaces (par fauche et pâture), des haies, fossés et points

d'eau – et surtout avec l'obligation de conserver la part des prairies permanentes. Assortie d'un engagement de 5 ans, elle a mobilisé les éleveurs des zones herbagères malgré son faible montant. Aussi avons nous engagé les recherches sur le comportement adaptatif des éleveurs face à la réforme de la PAC en tenant compte de la situation de leur exploitation par rapport à la PH, et au CE.

L'étude menée en Centre France sur l'évolution des exploitations charolaises entre 1991 et 1996 a été réalisée dans le cadre d'un bilan fait avec le Cemagref, à la demande du ministère de l'Agriculture pré-occupé par l'avenir d'une mesure ayant concerné 5,5 millions d'hectares en 1995, 40 % des espaces en herbe français [1, 5].

2. CONTEXTE – ÉCHANTILLON – QUESTIONS

2.1. L'échantillon et son contexte

L'échantillon comporte 89 exploitations en 1996, dont 83 pour lesquelles les évolutions sont connues entre 1991 et 1996, base de l'étude. Sur cinq départements (Nièvre, Creuse, Saône-et-Loire, Allier et Puy-de-Dôme) les situations sont variées : la majorité des exploitations est en zone défavorisée simple (61 %) et en piémont (22 %), les autres sont en montagne (12 %) et en plaine (5 %). Ayant pour objet l'étude des potentialités et des évolutions à long terme, l'échantillon se compose d'exploitations de grandes dimensions : en 1996, 142 ha de moyenne dont 112 ha en SFP et 146 UGB, avec de la main d'œuvre (2.07 UTH). Par comparaison, les exploitations bovins viande du réseau d'information comptable agricole (RICA) en Bourgogne ont 98 ha SAU, 87 ha SFP et 110 UGB (avec 1.46 UTH) [9]

Les exploitations ont déjà connu de profonds changements avant la réforme de la PAC : 1) un agrandissement continu des surfaces et des effectifs de troupeaux ; 2) une intensification des surfaces fourra-

gères et du troupeau avec de profondes modifications dans les types d'animaux produits [7]. Ainsi, les exploitations de la Nièvre se sont agrandies de 3,6 ha SAU et de 1,4 UGB/UTH par an de 1971 à 1996 ; celles de la Creuse, entre 1981 et 1996, de 2,4 ha et de 1,2 UGB/UTH – soit des croissances de l'ordre de 2,3 % par an, assez comparables à celles de l'ensemble des exploitations françaises encore en place. La plupart sont pérennes, avec des successions réalisées ou en cours : 50 % sont en statut sociétaire (GAEC ou EARL avec les parents), seules 14 % n'ont pas de successeurs dans les 5 ans. Les chefs d'exploitations sont jeunes : 39 ans, contre 42 et 44 ans pour les exploitations viande du RICA, en Bourgogne ou en France, respectivement (OTEX 42) [9].

2.2. Les systèmes charolais

Ils reposent sur des vêlages d'hiver, autour d'une date moyenne qui s'est beaucoup avancée, du 28.03 en 1971 au 15.02 en 1996, avec de plus en plus de vêlages d'automne (18 %) et 2/3 sur le premier trimestre. L'avancement, arrêté depuis 1991, a repris en 1997 (au 9.02).

La destination des veaux, mâles et femelles, après le sevrage est très variée et elle est une des composantes principales du système. Ils peuvent être vendus en maigre (à des engraisseurs français ou surtout italiens), ou après engraissement – à des âges variables (*tableau I*). Ainsi les mâles peuvent être vendus maigres – en broutards de 7 à 11 mois à l'automne après le sevrage – en broutards hivernés de 11 à 14 mois plus ou moins alourdis – en maigres âgés remis au pâturage, taurillons de 15–18 mois ou châtrons de 22 à 35 mois. L'engraissement revêt trois formes principales : i) à l'auge en continu à partir du sevrage (taurillons de 15 à 20 mois), ii) à l'auge après une phase de

pâturage entre 13 et 15–18 mois (taurillons herbagers de 20 ou 24 mois), iii) en bœufs vendus en fin de saison d'herbe (30–33 mois) ou après finition à l'auge (36–38 mois).

La répartition des ventes de l'échantillon constant est précisée au *tableau I*, pour les deux années précédant la réforme (1991 et 1992) et pour 1995 et 1996, après un délai permettant de juger des évolutions adaptatives réelles¹. La comparaison avec les ventes recueillies auprès des groupements de producteurs de la zone [3] montre une plus grande importance, dans l'échantillon, de l'engraissement des mâles et des femelles – qui provient d'un écart de technicité et aussi de notre objectif d'avoir en analyse l'ensemble des systèmes, y compris la production de bœufs qui est en régression (le but n'étant pas la représentativité statistique).

2.3. Questions et méthodes

Les questions sont les suivantes :

- quels sont les bénéficiaires de la PH ?
- quels sont les effets de la PH et du CE sur l'évolution des exploitations, aux plans des structures, de l'intensification, des systèmes d'élevage ?
- quelle compensation économique la PH apporte-t-elle aux systèmes peu intensifs ?
- quelle maîtrise sur la production de viande ?
- quels effets sur l'entretien du territoire (par enquête) ?

Ce texte présente essentiellement les effets sur le fonctionnement des exploitations, particulièrement des systèmes d'élevages, en comparant les évolutions selon la situation vis-à-vis de la PH et du CE en 1993. Une typologie spécifique a été élaborée [4], qui distingue :

¹ La crise de l'ESB de 1996 a surtout affecté les prix, le poids et les dates de vente mais très peu la répartition des destinations qui relève des décisions antérieures [6].

Tableau I. Types de production en Charolais. Évolution avant et après réforme de la PAC de 1993 pour 83 exploitations.

	Âge de vente (mois)	Saison de ventes					Évolution		Zone Charolaise 1995 ¹	
		1 ^{er} été	1 ^{er} hiver	2 ^e été	2 ^e hiver	3 ^e été	3 ^e hiver	1991 + 1992 (%)		1995 + 1996 (%)
										→
Mâles										
1) Broutards automne (âge moyen, mois)	7 - 11	V						15	17	26
Broutards hiver	11 - 14		V					8,3	9	
Maigre de 16 mois	15 - 18			V				22	↗	24
Châtrons âgés	20 - 33				V	V		12	↗	14
Total maigres ²								4	↗	2
								57	↗	61
2) Taurillons d'auge	14 - 20			V	V			20		20
Taurillons herbagers	19 - 22			V				3		
d'automne	23 - 25				V			14	↗	4
d'hiver	28 - 40				V	V		6	↗	11
Bœufs								43		4
Total engraisés										39
Génisses³										
1) Broutards (A + H)	8 - 14	V	V					32	↗	33
Maigres âgées	> 15			V	V	V	V	30	↗	27
2) Engraisées										
Babies	14 - 17			V	V			0	↗	6
Âgées	> 26				V			25	↗	22
Label	32 - 40					V	V	5	↗	5
Vaches										
Engraisées								59		61
										56

¹ D'après les ventes des groupements (en %) (Devun et Bécherel [3]). ² Y compris les veaux < 5 mois et les reproducteurs. ³ Aux cinq catégories de génisses s'ajoutent les veilles < 5 mois.

– les bénéficiaires de la PH, avec trois types : i) les plus extensifs, l'ayant obtenu sans difficulté sur la période (1993–1996), ii) d'autres moins extensifs qui ont un chargement administratif en limite du seuil de 1,4² et qui doivent déclarer tout ou partie du MF et des céréales autoconsommées en fourrage et donc renoncer à des primes SCOP, iii) des intermédiaires ayant obtenu la PH sans difficulté en 1993 mais qui ont dû renoncer à des primes SCOP par la suite ;

– les exclus de la PH, avec quatre types : i) les herbagers assez intensifs ayant $\geq 75\%$ d'herbe mais un chargement trop élevé ; ii) les mixtes fourrages–céréales avec $< 75\%$ d'herbe ; iii) les intensifs qui obtiennent le CE en limite du seuil de densité PAC de 1,4 UGB primées et qui doivent déclarer une partie du MF en fourrage (ou renoncer à des primes bovines) et iv) les très intensifs qui ne peuvent avoir le CE. Il n'y en a pas dans le réseau charolais mais on en trouve en Limousin et en Salers.

L'analyse des évolutions est faite en deux parties, selon la prime à l'herbe.

3. LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME À L'HERBE

3.1. Les éleveurs obtenant la PH sans difficulté (courbes 1, figure 1)

Les exploitations étaient grandes au départ (120 ha en 1993 et 82 % d'herbe pour 2 UTH), avec un chargement technique de l'ordre de 1,20 UGB·ha⁻¹ SFP, moins de 5 % de MF et une faible fertilisation minérale. Elles sont aussi bien dans la Nièvre que dans la Creuse ou l'Allier. Ce sont en majorité des élevages Naisseurs (broutards

d'automne ou d'hiver et maigres de 16 mois), mais il y a aussi des naisseurs–engraisseurs (NE) à l'herbe (taurillons herbagers de 2 ans et bœufs). En 1993, les exploitants recherchent des surfaces d'herbe (figure 1.a) pour réduire le chargement et se rapprocher du plafond des 100 ha. L'agrandissement s'est poursuivi jusqu'en 1995 (+ 15 ha), permettant la croissance du troupeau par travailleur (figure 1.c) en maintenant le chargement en dessous de 1,25 (figure 1.b). Le plafonnement réduit le pourcentage d'herbe primée (77 % en moyenne en 1996).

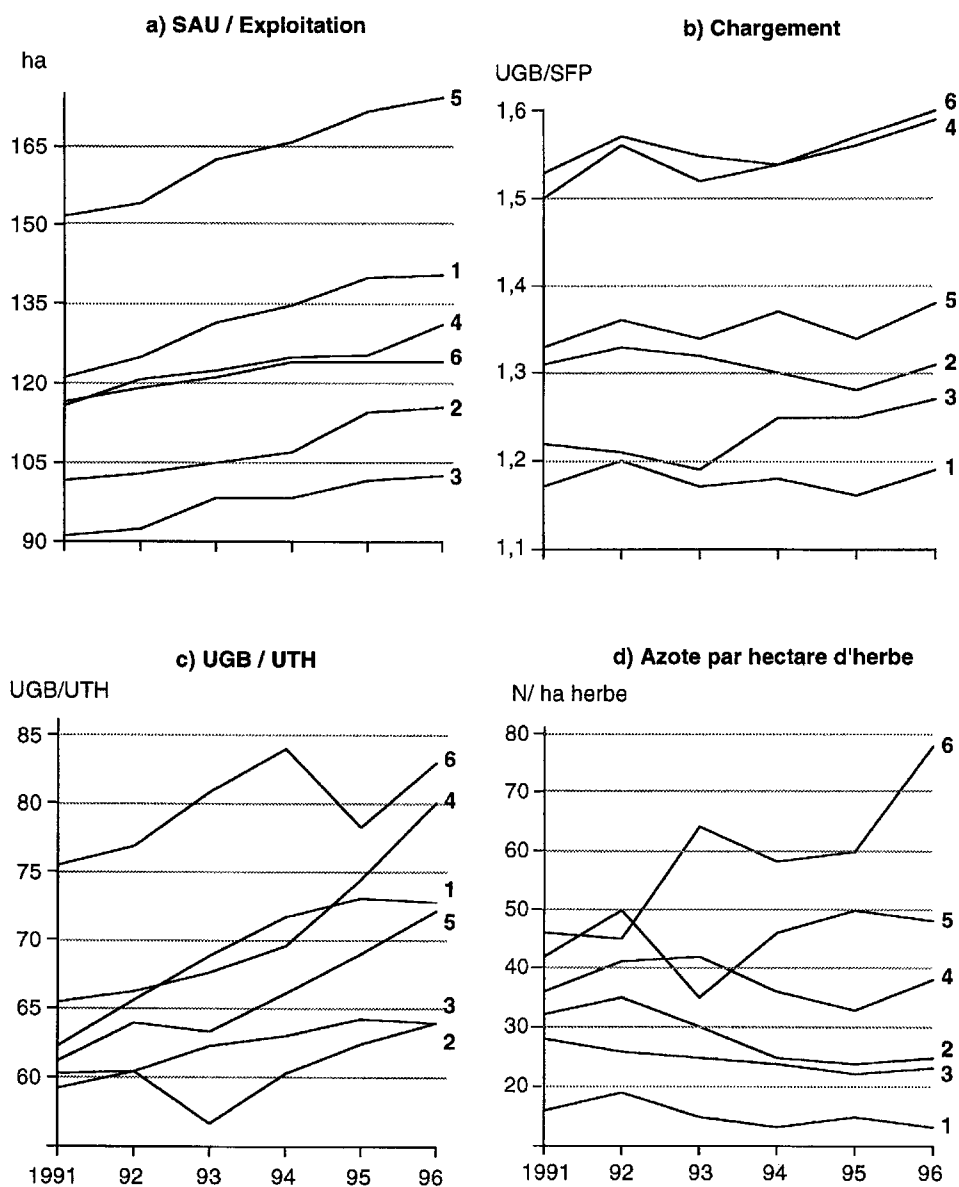
Le système d'élevage évolue peu (tableau II) : 63 % des mâles restent vendus en maigre, avec un léger raccourcissement du cycle de production au profit des broutards d'automne (qui ne sont pas vieillissés malgré l'attrait de la PSBM), et au détriment des châtions âgés. Le fait le plus net est la réduction des taurillons de 2 ans au profit des taurillons d'auge (malgré la 2^e PSBM). En revanche l'engraissement des génisses est réduit au profit des ventes de broutardes (influence des marchés).

Les exploitations restent donc extensives. La production de viande se maintient tant par UGB (284 kg vif, tableau I) que par ha SFP (340 kg vif).

3.2. Les éleveurs obtenant la PH avec difficulté (courbes 2, figure 1)

Les exploitations avaient moins de surface (103 ha et 84 % d'herbe pour 2,1 UTH) et devaient s'intensifier davantage, avec 6 % de MF et un chargement de 1,33 UGB en 1992. On trouve aussi bien des élevages Naisseurs de broutards que NE : en 1991–1992, 2/3 des mâles sont engraisés

² Rappelons que le chargement administratif prend en compte les UGB présentes lors de la déclaration, rapportées à la surface déclarée en fourrages (herbe et éventuellement MF et céréales autoconsommées, qui ne bénéficient plus des primes SCOP). Alors que le chargement technique prend en compte les UGB sur toute l'année, rapportées à la SFP réelle (herbe et MF, à l'exclusion des céréales). Les coefficients sont différents et un chargement administratif de 1,40 correspond à un chargement technique de 1,23 à 1,28.



Bénéficiaires de la prime à l'herbe :

- (1) 'sans difficulté' sur toute la période
- (2) avec 'concessions' sur primes SCOP, sur toute la période
- (3) sans difficulté au début et avec 'concessions' à la fin

Exclus de la prime à l'herbe :

- (4) herbagers assez intensifs
- (5) mixtes fourrages - céréales
- (6) complément extensif avec concessions sur primes SCOP

Figure 1. Évolutions selon la situation par rapport à la prime à l'herbe et au complément extensif (1991 – 1996).

dont plus de la moitié sont des taurillons de 2 ans. Plus de 70 % des vaches de réforme sont engraisées. Les vêlages sont plus précoces (en moyenne au 15/02, contre le 28/02 chez les précédents). La production de viande est plus forte (307 kg vif/UGB).

Les éleveurs doivent renoncer à plus de 20 % des primes SCOP pour avoir la PH. Ils ont plus de difficultés pour s'agrandir du fait de la pression foncière et leur développement se fait sous contrainte. Pour limiter le risque de perte de la PH, ils ont réduit le chargement (1,28 en 1995) et très peu accru leur troupeau par UTH (+ 7 % de 1991 à 1996, contre 16 % chez les précédents).

Pour faire face, ils ont dû réorganiser leur système d'élevage, afin de produire plus par UGB. Le cycle de production est raccourci (de 1,85 UGB/vache à 1,76). L'évolution majeure est la réduction du nombre de taurillons de 2 ans vendus en hiver, au profit des taurillons herbagers vendus à l'automne et des taurillons d'auge – ou des broutards d'hiver (*tableau II*). Cet avancement réduit le nombre d'UGB présentes au 1^{er} janvier (figurant sur la déclaration de cheptel). De même, si l'engraissement des vaches est maintenu, le troupeau de génisses est réduit avec une vente accrue de broutardes et une limitation de l'engraissement classique. En revanche les mâles vendus en maigre sont très lourds, de 60 kg vif pour les broutards d'hiver et de 32 kg vif pour les maigres de 16 mois. Les vaches de réforme gagnent 15 kg de carcasse, comme en général, mais avec un très fort pourcentage d'engraissement. L'ensemble permet un gain de 14 kg vif de viande par UGB, soit 9 kg autonomes après déduction des concentrés.

3.3. Les éleveurs ayant obtenu la PH sans difficulté au départ, puis à la fin avec difficulté (*courbes 3, figure 1*)

Cette même évolution sous contrainte se retrouve chez ceux qui ont obtenu la PH sans difficulté en 1993 (en partie du fait des

dates de déclaration plus favorables) mais qui ont dû renoncer à des primes SCOP pour la conserver. Ces éleveurs ont encore moins de surfaces et ils ont des difficultés pour s'agrandir alors que leur main d'œuvre augmente à partir de 1993 (installation de jeunes) : la surface disponible est de l'ordre de 55 ha/UTH, comparable à celle des précédents, soit 13 ha de moins que les premiers. En 1993, le chargement est de 1,19, mais avec l'arrivée de main-d'œuvre, les effectifs de troupeaux ont diminué par travailleur, et pour les augmenter il faut intensifier, et réduire encore les cultures. Le chargement remonte à 1,27 en 1996, l'obtention de la PH exige de renoncer à 40 % des primes SCOP.

En même temps, le système d'élevage se réorganise afin d'augmenter la production par UGB, qui est élevée au départ (315 kg) avec un cycle de production déjà court (*tableau II*). Il s'agit dans la Nièvre de producteurs de broutards lourds, ou dans la Creuse d'élevages NE de taurillons (mixtes auge et herbe). Le cycle des mâles est ici allongé au détriment des broutards d'hiver – soit au profit de quelques maigres de 16 mois remis à l'herbe et vendus très lourds en juin – soit au profit de taurillons à l'auge. En revanche l'engraissement des génisses âgées est supprimé au profit de babies, génisses engraisées à l'auge dès le sevrage et vendues à 16 mois à 270 kg de carcasse pour le marché espagnol. Cette innovation a été proposée en Creuse par le groupement de producteurs afin de maintenir l'engraissement face à l'amplification des ventes en broutardes, sans accroître les effectifs de 18 mois et plus augmentant les UGB.

Ce réaménagement et d'excellentes performances techniques permettent un gain de 20 kg vif/UGB (et 14 kg en autonome). Il faut noter que cette intensification zootechnique ne s'observe que dans ces deux cas d'obtention de PH sous contrainte – afin de limiter les conséquences économiques de l'arrêt de l'intensification fourragère avec des structures limitantes.

Tableau II. Évolution des systèmes d'élevage charolais selon le type PAC. Répartition des ventes de bovins (%)¹ : bénéficiaires de la prime à l'herbe.

Type PAC	Sans renoncement ²		Avec renoncement ²		Sans au début ²		Avec à la fin ²	
	20		10		4		4	
	1991 + 1992	1995 + 1996	1991 + 1992	1995 + 1996	1991 + 1992	1995 + 1996	1991 + 1992	1995 + 1996
<i>Mâles (%)</i>								
1) Broutards automne (9 mois) (âge moyen, mois)	19,0	22,1	4,6	6,0	0,9	0,7		
Broutards hiver (12 mois)	8,6	8,2	9,3	10,0				
Maigres de 18 mois	16,7	14,9	13,0	18,1	59,4	45,4		
Châtrons maigres > 20 mois	19,7	21,9	13,4	13,0	2,7	4,8		
Total maigres ³	4,5	1,6	0,5	0,1	0	0		
	63,5	63,5	34,6	40,5	70,3	59,7		
2) Taurillons d'auge (17 mois)	2,7	8,6	24,7	29,9	10,9	24,2		
Taurillons herbagers (20 mois)	0	0,2	1,5	5,6	11,4	6,5		
Taurillons herbagers (24 mois)	23,2	17,9	34,6	20,1	7,4	9,6		
Bœufs	10,6	9,8	4,6	3,9	0	0		
Total engraisés	36,5	36,5	65,4	59,5	29,7	40,3		
<i>Génisses⁴ (%)</i>								
1) Broutards (A + H)	39,9	42,8	39,0	48,2	29,2	19,6		
Maigres âgées	20,7	22,0	21,0	11,6	36,8	47,6		
2) Engraisées auge (16 mois)	0	2,9	0	6,2	0	15,4		
Engraisées > 24 mois	33,1	27,0	32,5	28,2	14,6	3,5		
<i>Vaches (%)</i>								
Engraisées	64	66	73	71	50	48		
Nombre total bovins vendus	113	146	115	140	124	132		
UGBB / vache	1,81	1,78	1,85	1,76	1,58	1,63		
kg de viande / UGBB brute	283	284	307	321	315	335		
autonome	243	239	253	262	272	286		

¹ Moyennes biennales. ² Renoncement à une partie de primes SCOP. ³ Y compris les veaux < 5 mois et les reproducteurs. ⁴ Aux 4 catégories de génisses s'ajoutent les velles < 4 mois.

3.4. Les éleveurs ayant renoncé à la PH

Devant ces contraintes, certains éleveurs qui avaient eu la PH en 1993, avec difficulté du fait de leur chargement (1,33), ont préféré y renoncer à partir de 1994, afin de poursuivre leur intensification : la main d'œuvre est importante (2,7 UTH) et ils n'ont pu s'agrandir en 1994 et 1995. S'agissant d'excellents producteurs de broutards très alourdis ou de taurillons à l'auge, l'intensification zootechnique était déjà très élevée, avec une production de 345 kg vif/UGB et une marge bovine dépassant de plus de 15 % la moyenne ; elle ne pouvait guère être accrue. Le choix a été d'accroître le troupeau et le chargement, en maintenant l'avance zootechnique avec une marge/UGB dépassant la moyenne de 20 % en 1996. L'option d'abandonner la PH a été économiquement judicieuse.

4. LES EXCLUS DE LA PRIME À L'HERBE

4.1. Les systèmes herbagers assez intensifs (courbes 4, figure 1)

Essentiellement localisées en Saône et Loire et Creuse, les exploitations sont limitées en surface avec beaucoup de main d'œuvre (2,30 UTH) et ne disposent que de 50 ha par UTH. Les éleveurs ont dû à la fois se spécialiser sur les fourrages (85 % de la SAU) et fortement intensifier pour avoir un troupeau suffisant. Ce sont surtout des producteurs de broutards d'automne et alourdis (dont un ayant un hors-sol) – mais il y a aussi un producteur de maigres de 16 mois, un élevage NE de taurillons de l'auge et un autre de bœufs (sous label). L'engraissement des femelles est développé (tableau III).

Ils ne peuvent guère s'agrandir jusqu'en 1995, et la seule alternative est d'accentuer l'intensification, jusqu'à 1,60 UGB ha⁻¹ SFP en 1996. Ce chargement est plutôt trop

important et limite les performances zootechniques à 295 kg vif/UGB avec une autonomie fourragère de 80 %, contre 82 à 85 % chez les bénéficiaires de la PH.

Le système d'élevage des mâles est inchangé, sauf chez le producteur de bœufs sous label qui y renonce au bénéfice de taurillons herbagers. Dans ces élevages, le développement du troupeau se fait avec des vaches non primées : il y en a 19 % en 1996, contre 4 à 6 % dans la plupart des autres groupes. Indirectement, le nombre de primes s'en trouve limité et la densité PAC reste inférieure au seuil d'attribution du CE.

4.2. Les systèmes mixtes fourrages-céréales (courbes 5, figure 1)

Ces exploitants disposent des plus grandes surfaces, les 3/4 se trouvant dans la Nièvre. Avec 54 % d'herbe seulement, la question de la PH ne se posait pas. Il s'agit aussi bien de producteurs de broutards que d'élevages NE de taurillons à l'auge ou mixtes. La plus grande importance des cultures conduit, à même système d'élevage, à cultiver davantage de MF et consommer davantage de céréales. Cela accroît un peu le chargement (1,35) mais réduit l'autonomie fourragère (80 %).

Ils ne sont pas contraints dans leur développement : ils s'agrandissent le plus (20 ha), en maintenant le pourcentage de cultures, qui peuvent être primées à 100 %. Le problème est l'obligation de jachères.

On note cependant deux changements dans leur système d'élevage : i) l'un, significatif, est le vieillissement des broutards à 10 mois et l'augmentation des broutards d'hiver, afin de majorer le nombre de PSBM ; ii) l'autre est, chez certains Nivernais, la reprise de l'engraissement des génisses de plus de 2 ans, malgré l'absence de primes (dans le cadre d'une action de promotion départementale).

Au total, le développement apparaît peu perturbé.

Tableau III. Évolution des systèmes d'élevage charolais selon le type PAC. Répartition des ventes de bovins (%)¹ : exclus de la prime à l'herbe.

Type PAC Nombre d'exploitations	Herbagers		Mixtes		Complément extensif	
	Assez intensifs		Fourragères-céréales		Avec difficulté ²	
	1991 + 1992	1995 + 1996	1991 + 1992	1995 + 1996	1991 + 1992	1995 + 1996
	8		13		3	
<i>Mâles (%)</i>						
1) Broutards automne (9 mois) (<i>âge moyen, mois</i>)	14,8	14,5	24,0	20,6	1,1	0,8
Broutards hiver (12 mois)	8,8	8,7	8,3	10,0		
Maigres de 18 mois	28,4	29,4	26,8	36,6	6,7	11,4
Châtrons maigres > 20 mois	21,1	21,2	0	0	0	0
Total maigres ³	10,3	1,3	6,3	3,5	0	0
	79,8	76,6	60,2	65,9	13,3	18,6
2) Taurillons d'auge (17 mois)	8,1	8,6	23,3	22,4	65,9	60,5
Taurillons herbagers (20 mois)	0	6,8	3,3	2,6	2,4	0
Taurillons herbagers (24 mois)	3,1	6,9	12,7	8,9	18,4	20,9
Bœufs	9,0	1,1	0,5	0,2	0	0
Total engraisés	20,2	23,4	39,8	34,1	86,7	81,4
<i>Génisses⁴ (%)</i>						
1) Broutardes (A + H)	11,3	24,5	30,3	14,0	38,8	32,4
Maigres âgées	27,7	23,5	45,3	40,3	32,2	7,4
2) Engraisées auge (16 mois)	0	9,9	0	2,6	0	17,6
Engraisées > 24 mois	58,0	33,7	12,3	28,2	24,7	30,6
<i>Vaches (%)</i>						
Engraisées	68	72	37	32	25	48
Nombre total bovins vendus	149	168	123	132	152	169
UGBB / vache	1,89	1,74	1,75	1,77	1,9	1,97
kg de viande / UGB brute autonome	292	295	283	290	361	348
	241	236	226	232	283	269

¹ Moyennes biennales. ² Renoncement à une partie de primes SCOP ou PSBM pour diminuer la « densité PAC ». ³ Y compris les veaux < 4 mois et les reproducteurs.⁴ Aux 4 catégories de génisses s'ajoutent les velles < 5 mois.

4.3. Les élevages intensifs

(courbes 6, figure 1)

On retrouve chez eux des problèmes d'adaptation, car ils ont buté en 1993 sur le deuxième seuil, décidant du CE.

En effet, ayant fortement modernisé leur exploitation avec de fortes charges (et éventuellement un salarié à payer), ces éleveurs ont depuis longtemps intensifié leur surface fourragère, avec un chargement de 1,55 en 1991-1993. Ils cultivent 11 % de MF qui permet l'engraissement de la quasi-totalité des mâles en taurillons (auge ou mixte). Spécialisés, ils ont les plus grands troupeaux (80 UGB/UTH en 1993) et la plus forte densité de primes bovines, qui les conduit à renoncer à une partie des primes SCOP ou à quelques PSBM.

Leur développement a été limité. Ils ont stabilisé leur troupeau de vaches dont très peu ne sont pas primées (2,4 %, proportion la plus faible). La stratégie a été de réduire les risques de perte du CE, dont l'enjeu représente 31 000 F/exploitation. Ils ont un peu accru le pourcentage de SFP en maintenant le MF, tout en surveillant de près leur

déclaration annuelle de PSBM. Ils ont développé l'engraissement des vaches et des génisses... qui ne donnent pas lieu à prime et ne majorent pas la densité PAC. Ce faisant, la production de viande par UGB a un peu baissé, tout en restant la plus élevée (348 kg), avec beaucoup de charges qui ramènent la marge bovine à la moyenne mais permettent de tenir le chargement.

5. DISCUSSION ET CONCLUSIONS

Malgré sa faible importance relative, 10 à 12 % des aides et du revenu en 1995, la PH a eu certains effets sur le fonctionnement des exploitations. Elle a permis le maintien des systèmes extensifs ou incité à limiter l'intensification fourragère chez les éleveurs proches du seuil d'attribution. Cela a eu, entre autres, deux conséquences répondant à certains objectifs de la réforme : i) un emploi d'azote minéral limité, qui s'est encore réduit sur la période chez les bénéficiaires, alors qu'il s'est maintenu ou accru chez les exclus (figure 1.c), ii) une limitation de la production de viande par ha de surface fourragère contribuant à la maîtrise de

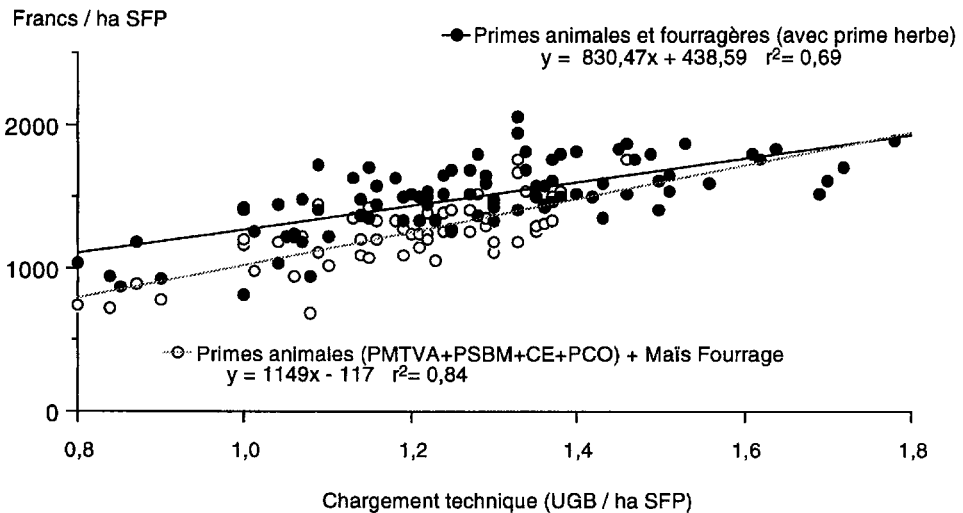


Figure 2. Primes animales et fourragères par hectare SFP selon le chargement en 1995.

la production. Les éleveurs ayant la PH sans difficulté produisent 340 kg vif de viande/ha SFP contre 420 kg chez ceux qui l'obtiennent avec difficulté, 460 kg chez les Herbagers assez intensifs et même 570 kg chez les Intensifs obtenant le CE avec difficulté, ce qui est encore moins que dans les zones intensives de l'Ouest.

Du fait de son faible montant, la PH n'a fait qu'atténuer l'amplification des aides par hectare SFP due à l'intensification. Sans la PH, le gain de primes est statistiquement de 115 F ha⁻¹ SFP pour 0,10 UGB en plus ; avec la PH, le gain n'est plus que de 83 F ha⁻¹ SFP (figure 2). Mais une certaine augmentation reste économiquement nécessaire, car, dans les systèmes allaitants, un des facteurs les plus déterminants du revenu est l'importance du troupeau, et un chargement plus élevé permet, le plus souvent, de compenser des surfaces devenant limitantes avec l'évolution économique générale. On voit d'ailleurs que le revenu par travailleur est devenu indépendant du chargement, la dispersion dépendant, à même chargement, de la surface, de la marge/UGB, des charges de structures, des autres productions éventuelles.

Au plan de la politique agricole, on voit que les mesures à effet de seuil ont une influence directe sur les décisions des éleveurs. On retrouve une incitation à limiter l'intensification et à réorganiser le système d'élevage non seulement avec la PH mais aussi avec le CE. Le dispositif a été complété en 1997 par l'instauration d'un CE majoré (343 F) pour une densité PAC < 1 UGB primée ha⁻¹, constituant un 3^e palier. Une des originalités de la réforme de 1993 est d'avoir ainsi instauré des leviers successifs d'intervention, s'adressant à des éleveurs ayant des situations agronomiques et des objectifs différents, et comportant des éléments de souplesse permettant des adaptations progressives. Cela devrait inspirer la nouvelle réforme prévue pour l'horizon 2 000.

On peut aussi s'interroger sur le rôle des primes animales dans l'évolution des systèmes d'élevage. Il est clair que les éleveurs ont privilégié le troupeau de mères avec un dépassement, souvent modéré, de leur nombre par rapport aux quotas de PMTVA fixés en 1992 (y compris pour être prêt à bénéficier d'attributions supplémentaires). L'arrêt de l'intensification a été obtenu par raccourcissement du cycle de production tant en génisses qu'en mâles. Le troupeau de génisses (non primées) a souvent été réduit par la diminution des ventes à plus de 20 mois en maigre ou après engraissement (mais pas toujours, on l'a vu). Pour les mâles, si la PSBM à 10 mois a bien incité les éleveurs à vieillir les broutards d'automne, le raccourcissement du cycle de production s'est fait au détriment des maigres de plus de 20 mois, mais aussi par la réduction des taurillons de 2 ans et des bœufs, pourtant bénéficiaires d'une 2^{ème} PSBM au delà de 23 mois. Leur proportion est passée de 20 % des ventes en 1991-1992 à 15 % en 1995-1996. Pour les bœufs, pourtant bien adaptés à une production de viande naturelle à l'herbe, c'est le marché qui en a décidé ; la crise de l'ESB va-t-elle infléchir cette régression ? En 1997, on observe une petite reprise de l'engraissement de bœufs chez quelques producteurs. En revanche, la régression se poursuit pour les taurillons de 2 ans : en effet, à l'intérêt de réduire les UGB les plus lourdes s'ajoutent des considérations de simplification et de facilité de conduite de troupeau : le maintien à l'âge est plus facile et beaucoup moins dangereux que la remise au pâturage de lots de plus en plus importants de mâles non castrés, et devenus de plus en plus âgés et lourds avec l'avancement des vêlages ; dans ce contexte, la 2^e PSBM n'est plus déterminante.

Une autre réflexion d'ordre macro-économique peut aussi être faite. On a pu dire que la PH avait incité à l'agrandissement au détriment de l'installation. En réalité, l'incitation éventuelle a été bien moins forte que celle des primes SCOP, dont le mon-

tant par hectare est 6 à 8 fois supérieur, sans être plafonnées. Sans prétendre généraliser, on observe que les plus forts agrandissements sont, dans l'échantillon, le fait des exploitations fourrages-céréales (+ 20 ha contre 15 ha chez les PH sans difficulté). L'agrandissement a eu aussi pour origine l'accélération des libérations de surface, avec les possibilités de départ à la retraite à 60 ans (en 1990) et en préretraite (en 1992)³. Dans l'échantillon, pour l'ensemble des exploitations, l'agrandissement moyen a été de 5 ha/an entre 1992 et 1995, mais il s'est ralenti en 1996 (+ 1,8 ha) et en 1997 (2 ha), les surfaces libérées se réduisant.

Dans les faits, cet agrandissement peut s'analyser différemment selon les zones : i) négativement lorsque la pression foncière reste forte, ii) positivement là où il y a une menace de déprise avec risque d'abandon des prairies les moins intéressantes, la PH incitant à l'entretien de l'ensemble de l'espace herbager. C'est pourquoi elle a été étendue avec raison aux territoires de transhumance [2].

Nous avons demandé aux éleveurs s'ils étaient intéressés par la poursuite de la PH au delà des 5 années, à partir de 1998. Beaucoup ont dit oui, sous réserve de revalorisation et d'aménagements sur certains points. Car ils ont bien perçu la PH comme un début de reconnaissance du service d'aménagement qu'ils assurent en coproduit de leur élevage.

RÉFÉRENCES

- [1] Belard J.F., Marsat J.B., Lherm M., Liénard G., Étude sur l'évaluation de l'impact de la Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs sur les

exploitations agricoles, étude Cemagref-Inra, 1997, 54 p. + ann.

- [2] Cayla D., Bouchy R., Liénard G., Des estives bien intégrées constituaient, malgré des coûts d'usage élevés, un solide atout pour les exploitations allaitantes : résultats sur 5 ans dans le Cantal, *Renc. Rech. Ruminants* 3 (1996) 77-80.
- [3] Devun J., Bécherel F., Impact et conséquences possibles du projet de réforme de la PAC sur l'évolution des systèmes de production des bassins allaitants charolais et limousin. Actes du 56^e Séminaire de l'AEEA : L'avenir à long terme du secteur de la viande bovine, Inra - ESR, 1998, pp. 47-53.
- [4] Lherm M., Bébin D., Liénard G., Élevages allaitants charolais des zones herbagères face à la réforme de la PAC. Proposition d'une typologie d'adaptations et premiers résultats 1993, *Inra Prod. Anim.*, 7 (1994) 343-357.
- [5] Lherm M., Bébin D., Liénard G., Effets de la Prime à l'Herbe dans les exploitations charolaises de la zone centrale. Analyse à partir d'un échantillon d'exploitations en Bourgogne, Auvergne et Limousin, *Évolutions 1991-1995*. Public. Lab. économie élevage, Inra (Theix), 1996, 78 p.
- [6] Lherm M., Bébin D., Liénard G., Les conséquences de la crise bovine en 1996 sur les exploitations allaitantes charolaises en zones défavorisées. Effets sur les produits vendus, *Viandes Prod. Carnés*, 18 (1997) 191-198.
- [7] Liénard G., Lherm D., Bébin D., Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolutions, questions, Analyses à partir d'un échantillon d'exploitations charolaises de grande dimension, *Inra Prod. Anim.*, 9 (1996) 285-297.
- [8] Rattin S., Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 1995, *Cahiers de statistiques agricoles*, n° 7-8, SCEES, 1996, 51 p.
- [9] SCEES, RICA France, tableaux standards 1996, Données chiffrées n° 99, 1998, 250 p.

³ Au plan national, la diminution du nombre d'exploitation a été de 2,4 % par an entre 1979 et 1988, de 4,7 % entre 1988 et 1993 et de 4,2 % entre 1993 et 1995 [8].